



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 décembre 2025
Français
Original : anglais

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2798 \(2025\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a reconduit le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et de la résolution [2366 \(2017\)](#), par laquelle il m'a prié de lui faire rapport, tous les 90 jours, sur l'exécution du mandat de la Mission. Le rapport couvre la période du 27 septembre au 26 décembre 2025.

2. Le Représentant spécial du Secrétaire général, Miroslav Jenča, a pris ses fonctions de Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie le 23 octobre 2025. En application de la résolution [2798 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission a poursuivi son travail de vérification des dispositions de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable qui concernent la réintégration des ex-combattants, les garanties de sécurité et la réforme rurale intégrale. Au 31 octobre, elle a cessé ses activités de vérification concernant le chapitre ethnique et les peines restauratives ordonnées par la Juridiction spéciale pour la paix, ainsi que le cessez-le-feu entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (ELN), qui a expiré. Les ajustements organisationnels nécessaires au sein de la Mission ont été effectués et sont pris en compte dans le projet de budget pour 2026. La résolution [2798 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité a également ramené le nombre maximum d'observateurs nationaux autorisés de 188 à 120, une réduction que la Mission avait déjà opérée.

II. Principaux faits nouveaux

3. Le neuvième anniversaire de la signature de l'Accord final a été marqué par une série d'activités commémoratives, qui se sont conclues le 26 novembre par une cérémonie de haut niveau organisée à Bogota par le Gouvernement, la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final et la Mission de vérification. La manifestation a rassemblé des représentants des deux parties au plus haut niveau, à savoir le Président de la République de Colombie, Gustavo Petro, et le Président du parti des Communs, Rodrigo Londoño, ainsi que les principaux responsables gouvernementaux chargés de faire appliquer l'Accord final, des dirigeants de la société civile et des partenaires internationaux. Les participants ont examiné les réalisations obtenues, discuté des défis actuels et réaffirmé leur engagement à appliquer l'Accord dans son intégralité. Dans ses observations, le



Président Petro a souligné combien la réforme rurale était essentielle à la paix, tandis que Rodrigo Londoño a insisté sur le fait que l'Accord offrait des solutions claires permettant de s'attaquer aux causes profondes du conflit. De manière générale, des progrès ont été constatés dans des domaines tels que la distribution des terres et la réintégration des ex-combattants et ex-combattantes, et il a été pris acte des difficultés actuelles liées à la sécurité. Le Représentant spécial du Secrétaire général a souligné que, comme indiqué dans l'Accord final, il était urgent d'élargir la présence effective de l'État dans les régions encore touchées par le conflit, et il a réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies était solidaire de l'action menée par la Colombie pour parvenir à une paix et une sécurité durables.

4. La dynamique électorale a pris un élan considérable au cours de la période considérée, en amont des élections législatives et présidentielle prévues en 2026. La phase de campagne des élections législatives a officiellement débuté le 8 décembre et la campagne pour l'élection présidentielle devrait commencer le 21 janvier 2026. Les prochaines élections législatives sont les dernières pour lesquelles 16 sièges de la Chambre des représentants seront réservés, à titre de mesure transitoire dans le cadre de l'Accord final, à des organisations et mouvements (de paysans, de victimes, de femmes et de secteurs ethniques, par exemple) issus des régions les plus touchées par le conflit. En novembre, le Gouvernement a présenté au Congrès un projet de loi très attendu visant à réglementer les aspects procéduraux de l'élection à ces sièges.

5. Au cours de la période considérée, la gauche a organisé des élections primaires (*consulta*) pour désigner ses candidates et candidats à la présidence et au Congrès, et le principal parti de droite, le Centro Democrático, a choisi sa candidate à la présidence par l'intermédiaire de sondages internes (*encuestas internas*), tandis que d'autres acteurs de tous les horizons politiques ont continué de débattre des mécanismes les plus appropriés pour la sélection des candidats. On s'attend à ce que des processus interpartis débouchent sur des coalitions potentielles à mesure que les élections approchent. En outre, les élections des conseils locaux et municipaux de la jeunesse ont eu lieu en octobre, pour la deuxième fois depuis leur création en 2018, et quelque 1,5 million d'électeurs et électrices âgés de 14 à 28 ans ont voté pour élire plus de 11 000 représentants et représentantes. Ces mécanismes ont été créés pour favoriser la mobilisation des jeunes dans les affaires publiques et la prise de décision au niveau local.

6. Le 7 octobre, le Bureau de la Défenseuse du peuple a émis un avertissement concernant les risques accrus pour les droits politiques, la liberté et la sécurité personnelle associés aux périodes électorales et préélectorales, en mettant l'accent sur les risques courus par les femmes en position de leadership. Il a été établi que ces risques découlaient principalement de la présence de groupes armés illégaux dans diverses régions. Tout en escomptant que les élections se dérouleraient normalement dans la majeure partie du pays, le Bureau a demandé aux autorités étatiques de prendre des mesures préventives dans 649 municipalités, en particulier dans les zones historiquement touchées par le conflit (voir par. 43). Dans le sillage de l'adoption, en juin, de l'Engagement en faveur d'un processus électoral libre et pacifique en Colombie (voir S/2025/419), le Représentant spécial du Secrétaire général et la Défenseuse du peuple, Iris Marín, ont discuté de l'importance de maintenir l'élan généré par cette initiative majeure. À ce jour, l'Engagement a notamment été approuvé par de nombreuses campagnes politiques et entités gouvernementales et étatiques, ainsi que par des associations professionnelles du secteur privé.

7. En novembre, le Registre national de l'état civil s'est associé à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour organiser une manifestation sur l'éradication de la violence à l'égard des femmes en politique et sur la participation inclusive des femmes. Le Représentant spécial du Secrétaire général a souligné qu'il ne pouvait y avoir de paix durable ou

de démocratie solide sans la voix et le leadership des femmes, tout en reconnaissant les difficultés qui persistaient malgré des progrès notables sur le plan normatif.

8. L'appui de la communauté internationale au processus de paix a été réaffirmé en novembre, à l'occasion du quatrième sommet de l'Union européenne et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu en Colombie. Ce sommet a réuni des représentantes et représentants de 58 nations dans l'objectif de promouvoir le dialogue sur les priorités mondiales et régionales communes. Il s'est conclu par l'adoption d'une déclaration comprenant 52 engagements concernant des questions liées au commerce et à l'investissement, à la sécurité, au climat et aux transitions numériques et à la réforme du système international, ainsi que par la réaffirmation de l'adhésion aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de l'importance de la coopération internationale au service de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue. La Déclaration a mis en avant le soutien des participantes et participants au processus de paix en Colombie, avec l'appui de la communauté internationale et de l'ONU. En marge du sommet, le Représentant spécial du Secrétaire général a participé à une réunion convoquée par le Ministère de l'agriculture et axée sur le rôle de la réforme rurale dans la consolidation de la paix, en prévision de la deuxième Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural, qui se tiendra en Colombie en février 2026.

9. Dans une affaire qui a contribué aux tensions politiques au cours de l'année, à la suite d'un recours déposé par l'équipe chargée de la défense de l'ancien Président de la République de Colombie, Álvaro Uribe Vélez, le Tribunal supérieur de Bogota a acquitté celui-ci des accusations de subornation de témoins et de fraude procédurale le 21 octobre 2025, annulant ainsi la condamnation initiale qui avait été prononcée par une juge de tribunal de circuit. Le Tribunal supérieur a estimé que les preuves étaient insuffisantes et qu'il y avait des incohérences procédurales dans la décision du tribunal de première instance. Par la suite, le Bureau du Procureur général de la nation et les autres requérants ont choisi de former un pourvoi en cassation devant la Cour suprême de justice.

10. La violence est restée très préoccupante, en particulier dans les régions ne bénéficiant que d'une présence de l'État limitée, où les groupes armés illégaux ont continué à se disputer les économies illicites et le contrôle social et territorial (voir par. 43). Au cours de la période considérée, deux attaques armées distinctes ont été perpétrées, au cours desquelles des coups de feu ont été tirés sur les véhicules du Gouverneur d'Arauca (le 10 novembre) et d'un sénateur et ancien Gouverneur du Cauca (le 14 novembre). L'Armée de libération nationale (ELN) a reconnu avoir été derrière l'attaque commise dans le département d'Arauca. Le Représentant spécial du Secrétaire général a appelé à la désescalade dans l'ensemble du pays et s'est dit particulièrement préoccupé par la situation difficile dans le département du Cauca, où des groupes armés avaient pris pour cible des communautés ethniques, ainsi que des infrastructures et des installations des forces de sécurité publique au cours du mois de novembre. Plus tard, 20 personnes, dont 7 enfants (4 filles et 3 garçons) âgés de 13 à 17 ans, ont été tuées lors d'une attaque aérienne menée par les forces armées contre des membres du groupe connu sous le nom d'Estado Mayor Central (EMC) dans le département du Guaviare. L'affaire a porté la question de l'enrôlement forcé d'enfants au premier plan du débat public (voir par. 43). En décembre, l'EMC s'est livré à une attaque armée contre des installations policières et des infrastructures civiles à Buenos Aires (département du Cauca), au cours de laquelle 2 officiers ont été tués et 8 ont été blessés. Du 14 au 17 décembre, l'ELN a imposé des confinements et des restrictions de mouvement dans les régions où elle opérait. Elle a également mené une série d'attaques contre les forces armées et des infrastructures, dont une attaque de drone, signalée le 18 décembre, qui a tué 6 policiers et en a blessé 31 dans le département du Cesar.

11. Les progrès réalisés dans le cadre des différents dialogues de paix tenus entre le Gouvernement et plusieurs groupes armés sont restés inégaux. Alors que le Président Gustavo Petro a proposé le 13 octobre de reprendre les pourparlers avec l'ELN, celle-ci n'a pas donné de réponse officielle au cours de la période considérée. Les discussions informelles organisées avec des représentants de l'ELN au sujet de questions humanitaires se sont néanmoins poursuivies. Le Gouvernement et le groupe appelé Estado Mayor de Bloques y Frentes (EMBF) ont tenu un septième cycle de négociations, qui a abouti à plusieurs accords. L'EMBF s'est notamment engagé à ne plus recruter de mineurs de moins de 18 ans. Il s'est également engagé à ne pas interférer dans les élections législatives et présidentielle de 2026, ainsi qu'à s'abstenir d'attaquer les membres des forces de sécurité publique et les installations militaires et policières. En parallèle, le Gouvernement et la Coordinadora Nacional Ejército Bolivariano (CNEB) ont tenu des réunions pour finaliser les protocoles relatifs à la création de zones de rassemblement temporaire et ont achevé la destruction d'environ 14 tonnes de matériel de guerre possédé par le groupe, dans les départements de Nariño et de Putumayo.

12. Au cours de la période considérée, 49 personnes (dont 5 membres des forces de sécurité) ont été libérées après avoir été détenues par différents groupes (48 par l'ELN et 1 par l'EMC FARC-EP) dans trois départements. La Mission a œuvré à leur libération, tout comme d'autres acteurs, tels que le Bureau de la Défenseuse du peuple et l'Église catholique. En 2025, la Mission a apporté ce type de soutien à 169 personnes au total (dont 70 membres des forces de sécurité publique, 6 enfants et adolescents, 14 femmes, 3 ex-combattants des FARC-EP et 3 de leurs proches).

13. En ce qui concerne les dialogues sociojuridiques avec les groupes officiellement classés comme structures de criminalité organisée, le Gouvernement et le groupe s'identifiant comme Ejército Gaitanista de Colombia (EGC) – également connu sous le nom de Clan del Golfo – ont tenu deux cycles de négociations, sous les auspices du Qatar. Parmi les accords conclus entre les parties figurait l'engagement pris par l'EGC de ne pas s'ingérer dans le processus électoral à venir ni dans les programmes de lutte antimines. Il a également été convenu d'établir des zones de rassemblement temporaires dans trois municipalités des départements du Chocó et de Córdoba aux fins du regroupement progressif des membres de l'EGC, à compter de mars 2026. En ce qui concerne les dialogues avec les structures armées opérant en milieu urbain, aucun progrès n'a été signalé à Medellín (département d'Antioquia), et la communication entre le Gouvernement et les structures locales à Buenaventura (département du Valle del Cauca) n'a pas repris depuis fin 2024. À l'inverse, à Quibdó (département du Chocó), plusieurs groupes ont signé un engagement à s'abstenir de toute violence et à soutenir la tenue d'élections pacifiques.

III. Application de l'Accord final

14. Au cours de la période considérée, la Mission a observé d'importants progrès concernant l'application de l'Accord final, mais aussi des difficultés tenaces. Préoccupée par la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord, la Cour constitutionnelle a publié un arrêt dans lequel elle a demandé instamment au Gouvernement d'évaluer le statut du Groupe de mise en application de l'Accord final, qui est l'entité exécutive chargée de superviser le processus. Elle a exhorté le Gouvernement à veiller à ce que le Groupe, qui relève actuellement du Bureau du Conseiller pour la paix, se voie accorder une position appropriée dans la hiérarchie institutionnelle, ainsi que les capacités et les ressources dont il a besoin pour coordonner efficacement l'application de l'Accord. Dans le cadre de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, les parties ont pris des mesures initiales visant à établir le Groupe au niveau présidentiel.

15. En ce qui concerne la réforme rurale, les progrès relatifs à l'élargissement de l'accès à la terre (voir par. 19) se sont poursuivis, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord. Pour ce qui est de la réintégration des ex-combattants des FARC-EP vivant dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, certains progrès ont été observés en matière d'accès à la terre et au logement ; toutefois, l'aide apportée aux ex-combattants engagés dans la transition vers la vie civile dans d'autres zones du pays, notamment en milieu urbain, est restée limitée (voir par. 31). La sécurité de la population civile, en particulier des figures de la société civile et des ex-combattants et combattantes se trouvant dans les zones affectées par le conflit, a continué de constituer le défi le plus pressant, malgré les efforts déployés par certaines entités étatiques pour renforcer les mécanismes de coordination et d'intervention (voir par. 47).

16. Comme suite à l'adoption de la résolution [2798 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission a informé les acteurs concernés (à savoir les parties signataires, les entités étatiques, dont la Juridiction spéciale pour la paix, ainsi que les organisations de victimes) de la cessation de son mandat relatif à la vérification de la mise en œuvre du chapitre ethnique et des peines restauratives. Dans ce contexte, le Représentant spécial du Secrétaire général a assisté à une session de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, au cours de laquelle les parties se sont entretenues des incidences qu'auraient les changements apportés au mandat de la Mission et sont convenues de réfléchir à des mécanismes de substitution ainsi que de rechercher un soutien international en faveur de la vérification des peines restauratives et du chapitre ethnique (voir par. 57 et 58).

Réforme rurale intégrale

17. La réforme rurale intégrale est une pierre angulaire de l'Accord final, qui vise à s'attaquer aux causes profondes du conflit, par exemple en proposant des solutions durables de remplacement des économies illicites et en promouvant les investissements dans les zones touchées par le conflit. Sa mise en œuvre s'est poursuivie au cours de la période considérée, notamment sur le plan de l'accès à la terre et de la promotion de projets de développement dans les zones touchées par le conflit. Toutefois, d'importantes difficultés subsistent, en particulier concernant l'allocation des ressources, l'efficacité de la coordination institutionnelle et l'atténuation des risques en matière de sécurité.

18. La Commission nationale mixte des affaires paysannes, qui sert à favoriser le dialogue entre le Gouvernement et les organisations paysannes, avec la participation de la Mission, s'est réunie au cours de la période considérée afin de discuter de certains des défis mentionnés ci-dessus et de fixer des priorités pour le reste du mandat du Gouvernement actuel. Les plateformes paysannes qui ont participé ont fait part de leurs préoccupations, notamment du fait que le soutien apporté à la productivité des terres était limité et de la nécessité de mettre en place des mécanismes plus efficaces en matière d'identification des bénéficiaires. Sous la direction du Ministère de l'agriculture, les entités gouvernementales ont fait état des progrès réalisés à ce jour et se sont engagées à donner suite aux difficultés soulevées par les plateformes.

19. Le projet de loi réglementant le fonctionnement de la Juridiction agraire, établie en juin 2023, n'a toujours pas été examiné par le Congrès en séance plénière. Le Gouvernement, relayé par les organisations paysannes, a demandé au Congrès de se pencher sur cette question, qui est une condition préalable à la mise en service effective de cette juridiction. Créée en vertu de l'Accord final, la Juridiction vise à accélérer la résolution des conflits concernant le régime de propriété et d'occupation des terres dans les zones rurales.

20. Selon le Ministère de l'agriculture, en novembre 2025, la quantité totale de terres remises à des paysans sans terre, à des victimes et à des femmes rurales depuis

la signature de l'Accord final a atteint 291 030 hectares, soit près de 10 % de l'objectif de trois millions d'hectares fixé par l'Accord. Parmi ces mises à disposition, des titres fonciers définitifs (essentiels pour garantir la sécurité juridique de la propriété foncière pour les bénéficiaires) ont été accordés pour quelque 75 000 hectares. Un récent rapport du Bureau de l'Inspecteur général portant sur la période comprise entre avril 2024 et mars 2025 a souligné que l'attribution des terres dotées de titres définitifs avait été lente. L'Agence nationale des terres a continué de se concentrer sur la mise en œuvre d'un plan d'intervention rapide existant pour accélérer la délivrance de titres fonciers définitifs.

21. La régularisation de la propriété foncière (c'est-à-dire l'octroi d'un titre de propriété définitif à celles et ceux qui possèdent déjà ladite propriété) a concerné 3 635 349 hectares depuis la signature de l'Accord final, soit plus de la moitié de l'objectif de sept millions d'hectares fixé par l'Accord.

22. L'Accord final appelle à la reconnaissance et à la promotion des zones de réserve paysannes, un instrument portant sur l'utilisation des terres qui vise à favoriser le développement rural durable et à préserver l'accès des petits exploitants à la terre et aux ressources. Au cours de cette période, le Gouvernement a approuvé la création de trois nouvelles zones de ce type dans les départements d'Antioquia, du Guaviare et de Tolima, couvrant une superficie de plus de 230 000 hectares. Au 26 décembre, 28 zones de réserve paysanne avaient été approuvées, dont 20 sous le Gouvernement actuel.

23. L'assassinat, en septembre, d'un éminent dirigeant local qui défendait les droits humains et l'accès à la terre dans la région de Magdalena Medio, peu après qu'un terrain lui avait été attribué, a mis en lumière les risques de sécurité qui pèsent sur les bénéficiaires. Les plateformes paysannes ont demandé des garanties de sécurité pour les bénéficiaires de terres. La Mission a continué de mener des activités de vérification et de soutien pour les bénéficiaires de terres qui font face à des risques de sécurité.

24. En novembre, l'Agence de développement rural a indiqué qu'environ 13 millions de dollars avaient été investis dans 21 projets sous le Gouvernement actuel, au bénéfice de plus de 18 000 paysans et paysannes travaillant sur des terres attribuées ou régularisées par l'Agence nationale des terres. Des difficultés d'ordre technique et administratif subsistaient en ce qui concernait la coordination des activités entre les deux agences.

25. La mise à jour du cadastre polyvalent, un instrument clé créé par l'Accord final pour fournir des informations précises en vue d'une utilisation efficace des terres, a continué de progresser : selon l'Institut géographique Agustín Codazzi, elle couvrait 27 % du territoire du pays, contre 9,5 % en 2022. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a publié un décret permettant aux autorités afro-colombiennes de gérer les questions liées à la mise à jour du cadastre sur leurs territoires, soit quelque 18 millions d'hectares, y compris pour ce qui était de la délimitation des terres.

26. La restitution reste un élément essentiel pour parvenir à la paix, compte tenu de l'ampleur du phénomène de dépossession des terres, qui a touché des millions de victimes déplacées pendant le conflit armé. À ce jour, seuls 500 000 hectares environ ont été effectivement restitués sur les 13,2 millions dont la restitution est demandée par les victimes depuis la promulgation en 2011 de la loi relative aux victimes. Cependant, la dynamique positive concernant le nombre de demandes de restitution traitées s'est poursuivie, ce qui a fait de 2025 l'une des années ayant enregistré le plus haut taux de décisions favorables aux demandeurs depuis 2011. En 2025, 67 % des demandes ont été jugées recevables et les tribunaux ont ordonné la restitution de 152 093 hectares au profit de 25 060 victimes. En octobre, la Colombie a étendu le droit à l'indemnisation aux victimes vivant à l'étranger et ayant perdu des terres à cause du conflit.

27. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a signé deux nouveaux pactes territoriaux, portant sur les départements du Chocó et de Nariño, avec les autorités locales, ainsi qu'avec des communautés ethniques et paysannes. Ces pactes visent à favoriser la consolidation de la paix en accélérant les investissements dans la région et en renforçant la coordination assurée par l'État. Quatre pactes de ce type ont désormais été signés dans des régions considérées comme prioritaires par l'Accord final pour des programmes de développement territorial (les deux autres portent sur le département du Cauca et la région de Catatumbo), ce qui représente des engagements d'investissement de 12,5 milliards de dollars sur une période de 10 ans. La mise en œuvre de ces projets nécessitera l'activation d'organes de décision régionaux afin de garantir la transparence et une affectation des ressources qui réponde aux besoins locaux.

28. Au total, l'investissement en faveur des huit piliers des programmes de développement territorial depuis la signature de l'Accord final s'élève à 8,3 milliards de dollars. Les piliers qui ont reçu le plus de fonds sont l'infrastructure, l'éducation et la relance économique, tandis que la santé rurale et la sécurité alimentaire sont moins bien financées. La plupart des ressources destinées à financer ces investissements provenaient du budget national et des redevances liées à l'exploitation des hydrocarbures, tandis que les partenariats public-privé continuaient de jouer un rôle important. De plus, le Congrès a approuvé la prorogation de 10 ans (soit jusqu'en 2037) du délai d'exécution des programmes de développement territorial. Cruciale pour assurer un soutien technique, financier et institutionnel durable à la consolidation de la paix, cette mesure jette les bases d'une transformation globale des 170 municipalités prioritaires dans le cadre des programmes de développement territorial.

29. L'application des 16 plans nationaux de réforme rurale a continué de progresser de manière inégale. Ces plans sont une composante importante de l'Accord final, qui viennent compléter les initiatives axées sur des projets menées dans le cadre des programmes de développement territorial, en mettant l'accent sur des questions de développement plus larges, telles que l'accès à la santé et à l'éducation, la mise en place d'infrastructures ou la résolution de problèmes économiques et environnementaux. À ce stade, la plupart des plans ont un taux d'exécution de 40 %. Deux d'entre eux, l'un sur la connectivité rurale et l'autre sur l'économie solidaire (promouvant la coopération et le soutien mutuel plutôt que la maximisation des profits), se sont distingués par un taux d'exécution de 80 %, sur la base des indicateurs du plan-cadre pour la mise en œuvre de l'Accord final. En outre, des progrès de taille ont été faits en 2025 au regard du plan d'électrification rurale, qui a bénéficié d'un investissement de 530 millions de dollars visant à fournir de l'électricité à 37 000 nouveaux foyers, au profit de 114 000 habitantes et habitants ruraux, dont plus de 30 % dans des territoires concernés par des programmes de développement territorial. En revanche, quatre autres plans, concernant l'assistance technique, l'irrigation et le drainage, la régularisation et la commercialisation, ont enregistré un taux d'exécution inférieur à 20 %.

Réintégration

30. Neuf ans après la signature de l'Accord final, plus de 11 000 des quelque 13 000 ex-combattants et combattantes qui ont signé l'Accord sont toujours engagés dans leur processus de réintégration, avec l'appui de l'Agence pour la réintégration et la normalisation et la vérification de la Mission. Le succès et la viabilité du processus, ainsi que les progrès continus dans la mise en œuvre des autres composantes majeures de l'Accord, sont essentiels à la consolidation de la paix, à la réconciliation, au développement local et à la sécurité. Il est crucial d'offrir aux ex-combattants et combattantes des voies viables leur permettant de s'ancrer durablement dans la vie civile afin de prévenir les cycles de violence récurrents en Colombie. Au cours de

cette période, la mise en œuvre du Programme global de réintégration, le cadre général de réintégration convenu par les parties à l'Accord final, s'est poursuivie. Des plans d'action ont été adoptés dans le cadre du Système national de réintégration, qui vise à coordonner les activités des 39 entités étatiques partageant des responsabilités en lien avec le Programme. La mobilisation active de toutes les institutions au niveau national et local sera essentielle pour obtenir des résultats concrets.

31. Le Programme global de réintégration prévoit que les ex-combattants établissent leurs propres plans de réintégration individuels et, éventuellement, des plans collectifs. Si les plans de réintégration individuels ont progressé, l'élaboration des plans collectifs a pris du retard. Actuellement, quelque 5 000 ex-combattants font partie de coopératives ou d'associations. La promotion de plans collectifs pourrait contribuer à renforcer la dimension collective de la réintégration, qui constitue un chemin précieux vers leur réintégration sociale et économique.

32. Le Conseil national de réintégration, un mécanisme qui favorise la prise de décision stratégique par les parties, s'est réuni deux fois au cours de la période considérée pour évaluer les progrès accomplis et examiner les difficultés rencontrées en matière de viabilité économique, de mise en œuvre du Programme global de réintégration et d'accès des ex-combattants et combattantes au logement et à la terre. Il s'est inquiété de l'offre limitée de services à la disposition des ex-combattants et combattantes qui ont quitté leur secteur territorial de formation et de réintégration pour suivre une formation et se réinsérer dans d'autres lieux.

33. Dans les secteurs territoriaux de formation et de réintégration, les progrès se poursuivent en ce qui concerne l'accès à la terre et au logement, deux éléments essentiels pour permettre aux ex-combattants de s'intégrer durablement dans leurs communautés d'accueil. En novembre, 19 des 23 secteurs territoriaux de formation et de réintégration avaient obtenu des terres. Le Gouvernement actuel se rapproche ainsi de son objectif de régulariser la propriété foncière pour tous les secteurs territoriaux de formation et de réintégration d'ici la fin de son mandat. Depuis 2016, plus de 18 600 hectares ont été attribués à des secteurs territoriaux de formation et de réintégration et à des initiatives productives dirigées par des ex-combattants et combattantes, dont environ 60 % ont bénéficié à des projets productifs collectifs.

34. En novembre, l'Agence nationale des terres a remis 300 hectares dans le département de Meta pour permettre la relocalisation d'un collectif d'ex-combattants qui avait dû quitter la municipalité de Mesetas pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, un collectif du département de Putumayo attendait toujours qu'on lui attribue des terres, sur fond de problèmes de sécurité persistants. À ce jour, six secteurs territoriaux de formation et de réintégration et une nouvelle zone de réintégration ont été déplacés pour des raisons de sécurité. La Mission a suivi de près ces opérations et y a apporté son appui. D'autres délocalisations sont à prévoir dans les départements du Guaviare, de Norte de Santander et de Putumayo. Dans ces situations délicates, une approche centrée sur la communauté est nécessaire pour garantir que les communautés qui restent sur place conservent les services essentiels obtenus après l'arrivée des ex-combattants et que les nouvelles communautés d'accueil soient correctement préparées.

35. Des solutions de logement temporaires et permanentes ont été fournies en novembre à un secteur territorial de formation et de réintégration qui avait été déplacé pour des raisons de sécurité dans le département de Meta, ce qui porte le nombre total d'unités d'habitation livrées dans cette région et dans le département du Cauca à 246 à la fin de 2025. Bien qu'il s'agisse d'un progrès, ce chiffre reste en deçà de l'objectif du Gouvernement, qui était de financer 1 300 unités. Les 85 % d'ex-combattants et combattantes qui résidaient en dehors des secteurs territoriaux de formation et de

réintégration ne disposaient toujours que d'options limitées en matière d'accès au logement et aux services de base.

36. Permettre aux ex-combattants et combattantes de devenir financièrement indépendants reste l'objectif principal de la réintégration économique, tout comme le renforcement de leurs liens avec leurs communautés d'accueil. Au 31 octobre, presque toutes les personnes participant activement au processus de réintégration avaient reçu l'appui du Gouvernement pour des projets productifs. Au total, 11 152 ex-combattants (dont 2 869 femmes) ont bénéficié de 6 104 initiatives collectives et individuelles. Toutefois, comme l'a observé la Mission, nombre de ces projets, en particulier les projets individuels, sont encore tributaires d'un soutien continu pour devenir des sources de revenus durables.

37. Dans le cadre de sa stratégie de durabilité économique pour les projets collectifs, l'Agence pour la réintégration et la normalisation a alloué des fonds devant permettre d'exécuter jusqu'à 112 plans axés sur la viabilité à long terme des projets. Leur mise en œuvre rapide sera cruciale pour améliorer l'accès à la terre et aux marchés, fournir une sécurité adéquate et apporter une assistance technique. À la fin de la période considérée, 33 plans faisant intervenir 1 116 ex-combattants (dont 361 femmes) avaient commencé à être exécutés, dont quatre projets dirigés par des femmes. Les efforts se sont également poursuivis pour compléter et coordonner cette stratégie avec d'autres sources d'appui, notamment le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire et le Fonds pour la consolidation de la paix, qui relèvent de l'ONU, ainsi que le Service national d'apprentissage et la Banque agraire.

38. Par ailleurs, l'Agence pour la réintégration et la normalisation a continué de promouvoir l'inclusion des ex-combattants dans le marché du travail. Elle a lancé une nouvelle initiative qui devrait profiter à environ 500 participants et participantes, l'accent étant notamment mis sur les personnes en situation de handicap. Avec le soutien de la Mission, l'Agence et le Ministère du travail ont dialogué avec des employeurs potentiels du secteur privé dans cinq régions afin d'encourager l'embauche d'ex-combattantes et combattants et d'autres personnes résidant dans des zones touchées par le conflit.

39. L'Agence pour la réintégration et la normalisation a lancé la deuxième phase de sa stratégie de réintégration communautaire dans 37 municipalités, en vue de favoriser la réconciliation et le dialogue entre les ex-combattants, les victimes, les communautés et les institutions locales.

40. L'Agence pour la réintégration et la normalisation a commencé à mettre en œuvre, dans 16 municipalités prioritaires, une stratégie d'une durée de 12 mois visant à lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'autres formes de violence subies par les communautés dans ces zones touchées par le conflit. Dotée d'un budget de 1,6 million de dollars, la stratégie cible directement les facteurs favorisant ces phénomènes, notamment par l'intermédiaire d'une présence institutionnelle accrue sur le terrain, du suivi des populations vulnérables et de l'application de mesures préventives concrètes.

41. Dans le cadre de la réintégration politique des ex-combattants, le parti des Communs, ses membres et des ex-combattants et ex-combattantes ont participé aux élections des conseils municipaux et locaux de la jeunesse en octobre. Au total, 117 jeunes (61 femmes et 56 hommes), dont 2 ex-combattants, se sont présentés à ces élections sous la bannière du parti des Communs, qui a obtenu trois sièges. Parmi les candidats investis par d'autres partis, on comptait huit jeunes ex-combattants. L'un d'eux, un dirigeant du secteur territorial de formation et de réintégration à Puerto Asís, a obtenu un siège dans le département de Putumayo. Lors des primaires organisées par la gauche (voir par. 5), la Mission a constaté qu'environ 400 ex-combattants de quatre secteurs territoriaux de formation et de réintégration, qui

avaient été relocalisés pour des raisons de sécurité, ont affirmé qu'ils n'avaient pas pu exercer leur droit de vote parce qu'ils n'étaient pas formellement inscrits dans leur nouveau lieu de résidence.

42. Alors que les processus des élections législatives et présidentielle prenaient de l'ampleur, le parti des Communs s'est enregistré pour les élections législatives dans le cadre de la coalition de gauche Fuerza Ciudadana. C'est la première fois que ce parti participera à des élections sans les 10 sièges préattribués dont il avait bénéficié en vertu de l'Accord final au cours des huit premières années de mise en œuvre de celui-ci.

Garanties de sécurité

43. Tout au long de la période considérée, la Mission a constaté que la violence liée au conflit continuait d'avoir des répercussions sur les civils dans les zones du pays où les groupes armés avaient gagné du terrain et où la présence de l'État restait limitée. Cette situation s'est traduite par la poursuite des déplacements, des enfermements et des assassinats, y compris de figures de la société civile et d'ex-combattants. Dans la région de Catatumbo, en particulier à Tibú, un an après le début de la crise humanitaire, les communautés ont continué à subir les effets du conflit entre l'ELN et l'EMBF. Dans le nord d'Antioquia, les affrontements entre l'EGC et l'EMBF ont provoqué des déplacements à grande échelle. Dans certaines zones du département du Cauca, la dynamique des conflits a eu des répercussions récurrentes sur la population, en particulier sur les personnes afro-colombiennes et les peuples autochtones. Les groupes armés utilisent de plus en plus souvent des drones pour mener des attaques à l'engin explosif. Dans certaines zones du département de Vichada, le conflit entre l'ELN et la Segunda Marquetalia a également entraîné des violences et des souffrances pour la population civile, tout comme la lutte pour le contrôle des routes stratégiques à laquelle se sont livrés l'EGC, l'EMBF et l'ELN depuis certaines municipalités de la région de Catatumbo jusqu'à la région de Magdalena Medio.

44. La mort de sept enfants lors d'une frappe aérienne dans le département de Guaviare en novembre a relancé le débat national sur la question du recrutement et de l'utilisation d'enfants par des groupes armés, qui reste une source de préoccupation majeure. Les considérations éthiques et juridiques et les besoins en matière de sécurité ont été au centre du débat public, qui s'est concentré sur les incidences des opérations militaires dans les zones de conflit actif au regard du droit humanitaire international ainsi que les difficultés que ces opérations rencontraient à cet égard. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les départements les plus touchés par le recrutement d'enfants et d'adolescents sont ceux du Cauca, du Chocó, du Guaviare et de Norte de Santander.

45. En ce qui concerne la sécurité des ex-combattants, au cours de la période considérée, trois d'entre eux ont été tués dans les départements de Meta et du Valle del Cauca, cinq ont été victimes de tentatives de meurtre et un a été porté disparu (tous étaient des hommes). Cela porte le nombre total de meurtres confirmés en 2025 à 45, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2024. En 2025, cette violence se concentrait principalement dans la région de Catatumbo, qui fait partie du département de Norte de Santander (15 %), ainsi que dans les départements d'Antioquia (13 %), du Cauca (13 %) et du Valle del Cauca (9 %). La plupart de ces meurtres résultent de différends entre groupes armés axés sur le contrôle des territoires et des économies illicites, de la stigmatisation des ex-combattants et de la présence limitée des institutions étatiques dans les zones rurales. Depuis la signature de l'Accord final, 487 ex-combattants ont été tués (dont 12 femmes, 64 personnes autochtones et 58 personnes afro-colombiennes), 168 ont été la cible de tentatives d'homicide (dont 17 femmes) et 58 sont portés disparus (dont 1 femme). Malgré la dégradation des conditions de sécurité, la coordination efficace entre les autorités nationales et

territoriales a permis d'effectuer au moins 70 évacuations d'urgence d'ex-combattants courant des risques imminents en 2025. La Mission a mené des activités de vérification et d'appui ad hoc au service de ces opérations.

46. Entre le 27 septembre et le 26 novembre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait état du déplacement forcé de 6 500 personnes et de la séquestration de 4 400 personnes dans 19 municipalités de huit départements, soit un total de 10 900 victimes (dont 36 % de personnes appartenant à des groupes ethniques). Entre le 27 septembre et le 30 novembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a reçu 13 signalements de massacres présumés (10 cas ont été vérifiés, 2 sont en cours de vérification et 1 n'a pas donné de résultat concluant). Pour les cas vérifiés, on compte 33 victimes (32 hommes et 1 femme).

47. Au cours de la période considérée, le HCDH a reçu 33 signalements de meurtres présumés de défenseurs des droits humains (4 cas ont été vérifiés, 28 sont en cours de vérification et 1 n'a pas donné de résultat concluant), dont 5 femmes, 27 hommes et 1 femme trans. Parmi les 33 victimes présumées, on comptait 4 personnes autochtones, 3 personnes afro-colombiennes et 4 paysans. La violence contre des figures de la société civile a continué d'être utilisée à des fins de contrôle politique et social. Des responsables politiques autochtones et afro-colombiens des départements du Cauca, de Córdoba et de Nariño ont été visés par des menaces, ce qui met en évidence la vulnérabilité persistante et les risques cumulés auxquels ces personnes doivent faire face en raison de leur origine ethnique et de leur participation à la vie politique dans des territoires touchés par le conflit. Les taux élevés de violence montrent que les problèmes structurels sous-jacents ne sont pas résolus, et qu'il est donc indispensable de prendre des mesures ciblées et simultanées dans ces zones.

48. Dans ce contexte, la politique publique visant à démanteler les groupes armés illégaux et les organisations criminelles, adoptée en 2024 au titre de l'Accord final, offre une approche globale, combinant une action coordonnée contre les acteurs illégaux et des mesures bénéficiant aux communautés, telles que l'accès aux services sociaux. La Commission nationale des garanties de sécurité, composée de représentants du Gouvernement et de la société civile et créée par l'Accord pour concevoir la politique et assurer le suivi de sa mise en œuvre, a tenu sa première session plénière de l'année en octobre. La session s'est concentrée sur le renforcement de la mise en œuvre de la politique et sur la nécessité d'assurer sa continuité après la transition gouvernementale. Le Bureau du Procureur général a présenté une stratégie visant à mettre en place un nouveau modèle global de poursuites pénales dans les territoires prioritaires. Elle comprend la création de nouveaux parquets régionaux axés sur la criminalité organisée et des mesures visant à faciliter l'accès à la justice dans les zones vulnérables. Ces efforts nécessiteront une coordination étroite entre toutes les parties prenantes, en particulier dans les zones prioritaires du sud du département de Bolívar, de Magdalena Medio, du nord du Cauca et de Catatumbo.

49. Au cours de la période considérée, la Cour constitutionnelle a émis des ordonnances pour que la coordination interinstitutionnelle en matière de sécurité, y compris dans le contexte du processus électoral, se fasse dans le cadre du Système général de sécurité pour l'exercice de la liberté politique qui a été établi en application de l'Accord final. En parallèle, l'alerte précoce lancée par le Bureau de la Défenseuse du peuple au sujet des risques pendant la période électorale comportait une recommandation similaire. Le Système général de sécurité est bien adapté à ce rôle puisqu'il réunit les entités chargées de la sécurité, de la justice, du contrôle et de la prévention, contribuant ainsi à améliorer la coordination et à réduire les lacunes dans la réponse institutionnelle.

50. Compte tenu de la nécessité de renforcer le système de prévention relevant du Bureau de la Défenseuse du peuple et du Ministère de l'intérieur, la Mission a facilité

la tenue d'un processus d'examen de leur méthodologie actuelle et a fourni une assistance technique. En conséquence, une méthodologie actualisée a été établie, qui vise à renforcer la coordination entre les deux entités au sein du dispositif d'alerte et d'intervention rapides. Elle introduit aussi une stratégie adaptée pour faire face aux risques spécifiques pesant sur les ex-combattants et combattantes.

Questions de genre

51. L'application des dispositions de l'Accord final relatives à l'égalité des genres continue d'accuser un retard important, comme l'ont observé les organes de contrôle nationaux, notamment le Bureau de l'inspecteur général et l'Instance spéciale sur les questions de genre, créée par l'Accord pour permettre le contrôle de l'application des dispositions par des organisations de femmes. En octobre, le Mécanisme tripartite pour la sécurité et la protection, qui se compose de représentants du Gouvernement, d'ex-représentants des FARC-EP et de représentants de la Mission, a tenu sa première session, à l'occasion de laquelle il a explicitement mis l'accent sur l'égalité des genres, en abordant les risques de sécurité qui menacent les projets productifs menés par des ex-combattantes.

52. En novembre, le Gouvernement a publié un décret par lequel il a transformé le plan d'action national relatif à la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité en un instrument contraignant pour 17 entités ayant des responsabilités en matière d'application des dispositions de l'Accord. Cela fait suite aux progrès réalisés en 2025 dans l'élaboration de politiques publiques et le renforcement du cadre juridique pour la consolidation de la paix et l'égalité des genres. Parmi les principaux développements, on peut citer une loi visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique, l'adoption d'une politique améliorant la situation des aidantes et aidants familiaux et la mise à jour d'une loi sur les femmes rurales qui renforce les dispositions existantes, y compris celles liées à la réforme rurale intégrale. En 2025, en collaboration avec des institutions gouvernementales, la société civile et des partenaires internationaux, la Mission a facilité la tenue de 16 sessions de diffusion territoriale au sujet du plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, auxquelles plus de 1 100 leadeuses et fonctionnaires locaux ont participé.

53. Malgré ces avancées juridiques et politiques importantes, les mesures prises n'ont eu qu'un effet limité sur la vie quotidienne des femmes et des communautés, principalement en raison d'une mobilisation institutionnelle inégale, d'une coordination insuffisante et d'une insécurité persistante. La violence à l'égard des femmes en position de leadership et des ex-combattants et combattantes s'est poursuivie, en particulier dans la région de Catatumbo et dans les départements du Cauca, du Chocó, du Guaviare, de Nariño et du Valle del Cauca.

54. En 2025, au moins 10 femmes leadeuses ont été assassinées, dont une ex-combattante, la première en trois ans. Les menaces contre les femmes en position de leadership sont restées très répandues. Dans une affaire survenue à El Salado (département de Bolívar), les menaces se sont étendues à des organisations nationales et internationales qui soutenaient une militante promouvant les droits des filles. Celle-ci faisait déjà l'objet de mesures de précaution à l'initiative de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

55. Au cours de la période considérée, la Mission a reçu des signalements concernant trois cas présumés de violence sexiste impliquant des ex-combattant(e)s – à la fois en tant qu'auteurs présumés et victimes – dans les départements de La Guajira, du Huila et de Putumayo. La Mission a orienté les personnes concernées vers les services d'appui appropriés et contrôlé le suivi qui leur était proposé.

56. Créé par le Gouvernement en 2018 comme principale politique de protection des femmes et de renforcement de leur leadership, le Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits de l'homme a été élargi en 2025, de façon à couvrir 23 départements (contre 16 auparavant). Son succès dépend de sa mise en œuvre rapide et de son intégration dans les instruments de politique publique locale, ce qui a commencé dans 10 départements à ce jour.

IV. Coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies

57. Conformément à la résolution [2798 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la Mission de vérification, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de veiller à la coordination et à l'efficacité, notamment en faisant en sorte que les autres activités menées dans le pays le soient par l'entité la plus appropriée du système des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies a réexaminé ses rôles et étudié les moyens d'optimiser ses contributions au processus de paix.

58. L'équipe de pays a réaffirmé son soutien au processus de justice transitionnelle dans le cadre de l'Accord final et continué de soutenir la Juridiction spéciale pour la paix, par exemple en aidant à garantir la participation des victimes et en contribuant à la conception de projets de réparation à mettre en œuvre dans le cadre des condamnations prononcées par celle-ci. Elle a également appuyé les efforts visant à accélérer la mise en œuvre du chapitre ethnique. Au cours de la période considérée, l'équipe de pays a contribué à la conception d'activités réparatrices et restauratives avec le peuple Awá, et a soutenu des projets axés sur la préservation de la mémoire collective et de la culture du peuple Barí.

59. L'équipe de pays a continué à soutenir les efforts visant à faire avancer la réforme rurale intégrale, à apporter des solutions aux victimes du conflit armé et à renforcer les garanties de sécurité. En octobre, le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire de l'ONU pour la paix en Colombie a approuvé une stratégie globale pour la région de Catatumbo visant à promouvoir le développement durable et à réduire la dépendance à l'égard des économies illicites. La stratégie comprend le renforcement des chaînes de valeur pour les cultures légales telles que le cacao, l'élargissement de l'accès au crédit et aux marchés, et l'amélioration de l'éducation et des possibilités d'emploi pour les jeunes à risque. Avec un investissement initial de 5 millions de dollars, le fonds d'affectation spéciale vise à mobiliser 42,6 millions de dollars supplémentaires auprès d'entités publiques et du secteur privé. En outre, avec le soutien de l'équipe de pays, le Département national de planification a finalisé le projet initial d'une nouvelle politique publique visant à fournir des solutions durables à 6,08 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays qui restent sous les seuils de vulnérabilité, tout en faisant progresser les initiatives en matière de logement et de revenus durables dans sept régions à forte concentration de personnes déplacées. Enfin, l'équipe de pays et la Mission ont continué de collaborer avec le Bureau de la Défenseuse du peuple et d'autres parties prenantes afin de contrôler les garanties de sécurité pour les candidates et candidats aux prochaines élections.

60. Composé de représentants du Gouvernement, des ex-combattants et de l'Organisation des Nations Unies, le groupe de travail sur les mines a organisé des ateliers auxquels ont participé 83 ex-combattants dans trois départements. Ces ateliers faisaient partie d'un projet, financé par le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire, visant à localiser les mines antipersonnel et autres dangers explosifs afin de promouvoir le déminage, la décontamination et la prévention des risques pour les communautés rurales.

V. Déontologie et discipline

61. La Mission a continué d'appliquer et de renforcer les mesures visant à atténuer le risque de faute, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que de la discrimination raciale. Une attention accrue a été accordée aux mesures d'atténuation des risques de faute dans les zones concernées par le retrait de la Mission.

62. Aucune plainte pour faute n'a été reçue pendant la période considérée.

VI. Observations

63. L'Accord final en Colombie est un instrument d'une portée exhaustive qui doit être appliqué dans son intégralité si l'on veut que ses promesses de paix, de justice et de réconciliation se concrétisent pleinement. Le mandat renouvelé de la Mission se concentre sur la vérification de la réforme rurale intégrale, de la réintégration des ex-combattants et combattantes, et de la sécurité de ceux-ci ainsi que des communautés situées dans les régions touchées par le conflit. Tous ces piliers sont fondamentaux pour parvenir à une paix durable et renforcer la sécurité tant au niveau régional que national. Dans ce contexte, j'ai pris des mesures proactives pour rationaliser le fonctionnement de la Mission, tout en veillant à ce qu'elle puisse continuer d'apporter une contribution cruciale à la paix, en préservant sa présence sur le terrain et sa capacité à exécuter efficacement son mandat.

64. À l'occasion du neuvième anniversaire de la signature de l'Accord final, je souhaite réaffirmer l'importance des résultats obtenus ce jour-là, qui a marqué un tournant historique. L'Accord a mis fin à un demi-siècle de conflit armé et ouvert la voie à un nouveau chapitre de l'histoire de la Colombie. Il vient combler les lacunes accumulées au regard des obligations sociales, économiques et politiques de l'État, tout en aidant à panser les plaies causées par le conflit. Cet anniversaire est l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis depuis la signature de l'Accord et de réévaluer les stratégies visant à permettre de tenir les engagements qui restent à honorer.

65. Alors que le Gouvernement actuel entre dans la dernière phase de son mandat, je l'encourage à s'employer en priorité à consolider les nombreuses initiatives qu'il a lancées. Des progrès ont été faits ces dernières années, notamment grâce à la mise en place de cadres normatifs et administratifs, dont certains ont été assortis des ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Ces efforts ont permis des avancées considérables dans la distribution des terres au cours du mandat du Gouvernement actuel. Néanmoins, en ce qui concerne la réintégration et les garanties de sécurité, si des bases solides ont été jetées, l'application des dispositions de l'Accord continue de prendre du retard.

66. La promotion de la réforme rurale intégrale reste une pierre angulaire des efforts de consolidation de la paix en Colombie, car cette réforme s'attaque à l'un des facteurs structurels à l'origine du conflit en réduisant les disparités entre zones rurales et zones urbaines et en luttant contre la pauvreté rurale. À cet égard, j'invite le Gouvernement à maintenir l'élan en matière de distribution et de régularisation des terres, tout en renforçant la présence de l'État et en assurant l'accès aux services de base dans les communautés rurales. L'application intégrale de cette section de l'Accord final est essentielle pour que les régions touchées par le conflit sortent du cycle de la violence. J'exhorte également le Congrès à délibérer et à parvenir à un consensus sur le projet de loi réglementant la Juridiction agraire, un mécanisme qui pourrait accélérer la réforme rurale, résoudre les litiges liés à la terre et offrir une sécurité juridique à tous et toutes.

67. La réintégration des ex-combattants et combattantes est indispensable pour consolider la paix et assurer la stabilité à long terme en Colombie. Si les cadres normatifs et politiques nécessaires à ce processus ont été établis, l'accent doit maintenant être mis sur leur transposition sous forme de mesures concrètes par l'exécution efficace de programmes et de projets qui produisent des résultats tangibles. Il faut que l'accès à la terre et au logement et la viabilité économique des activités productives des ex-combattants et combattantes soient considérés comme des priorités, au bénéfice de tous les ex-combattants et combattantes, quel que soit leur lieu de résidence. J'invite le Gouvernement à travailler pendant les mois qui lui restent à accélérer ce processus, en veillant à ce que les engagements soient respectés et à ce que les ex-combattants et combattantes puissent s'appuyer sur une base plus solide pour s'intégrer pleinement dans la vie civile, avec dignité et en toute sécurité.

68. Garantir la sécurité des communautés vulnérables, notamment des figures de la société civile et des ex-combattants et combattantes, est une priorité urgente qui ne doit pas être reportée. J'appelle de nouveau les autorités colombiennes à appliquer pleinement et efficacement les instruments prévus par l'Accord final qui peuvent contribuer à cet objectif, tels que la politique publique visant à démanteler les groupes armés illégaux et les organisations criminelles. Ces mesures, associées à des efforts plus larges, sont nécessaires pour assurer une présence systématique et durable de l'État sur l'ensemble du territoire national, en particulier dans les régions historiquement touchées par le conflit, afin de fournir une protection et de faire respecter l'état de droit. La nécessité d'une coordination étroite parmi toutes les institutions et entités concernées, notamment entre les échelons national et local, est tout aussi importante. Une utilisation optimale du Système général de sécurité pour l'exercice de la liberté politique contribuerait à garantir que la cohérence et la complémentarité des efforts déployés, ainsi que leur adaptation aux réalités locales. J'engage le Gouvernement à s'attaquer résolument à ces questions afin de créer les conditions nécessaires à une stabilité durable.

69. Récemment, une opération militaire menée dans le département du Guaviare a entraîné la mort de plusieurs membres d'un groupe armé, dont des mineurs qui avaient été recrutés de force. L'enrôlement et l'utilisation d'enfants par des acteurs armés illégaux constituent une grave violation des droits humains et du droit humanitaire international. Je condamne fermement cette pratique, qui touche en particulier les peuples ethniques, j'exhorte tous les groupes armés à cesser de recruter et d'utiliser des enfants, et j'exhorte les autorités à adopter toutes les mesures de précaution nécessaires pendant les actions militaires pour préserver la vie et les droits des personnes mineures.

70. Le déroulement des récentes élections primaires et des élections aux conseils de la jeunesse témoigne de la capacité des autorités colombiennes à garantir le succès des processus démocratiques et insuffle une dynamique positive en amont des élections de 2026. Il sera primordial de mettre en place des dispositifs de sécurité robustes pour protéger les prochaines élections législatives et présidentielle dans l'ensemble du pays, ainsi que de respecter l'Engagement en faveur d'un processus électoral libre et pacifique en Colombie, une initiative pilotée par le Bureau de la Défenseuse du peuple. L'élargissement de la participation électorale dans les zones historiquement touchées par le conflit et le renforcement des garanties juridiques pour l'opposition politique, rendus possibles par l'Accord final, doivent être maintenus et consolidés. Je demande donc à nouveau au Gouvernement et aux institutions étatiques de prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard, en coordination étroite avec les parties et les candidates et candidats.

71. Je salue les progrès réalisés dans la promotion de la paix et de l'égalité des genres grâce à l'adoption d'instruments normatifs en 2025, notamment le récent décret exécutif conférant un caractère contraignant au plan d'action national pour les

femmes et la paix et la sécurité. Ces avancées importantes n'ont toutefois pas encore apporté d'améliorations tangibles dans la vie quotidienne des femmes et dans le renforcement de leurs garanties de sécurité, y compris pendant les processus électoraux. J'encourage tous les acteurs concernés à intensifier leurs efforts en vue d'une mise en œuvre rapide de ces mesures, assortie d'une coordination efficace et de financements suffisants, afin de faire en sorte qu'elles donnent lieu à des changements significatifs.

72. La recherche de la paix en Colombie est portée par la détermination du peuple colombien et renforcée par le soutien constant de la communauté internationale. Les progrès réalisés à ce jour sont riches d'enseignements pour celles et ceux qui œuvrent en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. La paix en Colombie est à la fois une aspiration nationale et un investissement collectif en faveur d'une stabilité qui profite à la région et au monde entier. Alors que nous envisageons l'avenir, je prie instamment les États Membres à accompagner leurs engagements politiques des ressources financières et techniques nécessaires pour faire une réelle différence sur le terrain. Il est essentiel que toutes les parties concernées passent de la parole aux actes pour que l'aspiration à la paix et à la sécurité devienne une réalité durable pour tous les Colombiens et toutes les Colombiennes.

